



# Rapport d'activités 2016

Juin 2017.

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.



#OpenSchool4Women

CCIB  
COLLECTIF CONTRE  
L'ISLAMOPHOBIE  
EN BELGIQUE

# Sommaire

1. « Le mot du Président » .....	4
2. Le CCIB, c'est qui ? C'est quoi ? .....	6
3. Définir l'islamophobie pour mieux comprendre le phénomène.....	7
3.1 Une clarification nécessaire .....	7
3.2. Trois dimensions de l'islamophobie.....	9
4. Quand l'accompagnement aux victimes par le CCIB donne des résultats. Retour en 5 actes sur une décision de justice qui rappelle le droit. ....	10
Acte 1. Des étudiantes en Haute École dans le désarroi, forcées à choisir entre leurs études et leurs convictions.....	10
Acte 2. Interpellation, médiation, proposition... sans succès .....	11
Acte 3. Mise en demeure et une suspension de l'application de l'article pour la rentrée...	11
Acte 4. Une action en justice justifiée.....	12
Acte 5. Une première victoire, et après ? .....	13
Retour dans les médias de ces 5 actes. ....	13
Soutien de personnalités ou partis politiques .....	14
5. Les grands chantiers du CCIB en 2016 .....	16
5.1. #CAFE2016 - Consultancy, Advocacy, Fundraising, Education .....	16
5.2. #BFW By Women, For Women, With Women. Together against sexism and islamophobia. ....	17
5.3. #ICE – Islamophobie, Citoyenneté, Education .....	18
5.4. #OpenJobTesting.....	19
5.5. #OpenSchool4Women .....	20
6. Les plaidoyers du CCIB en 2016 .....	22
7. Les dossiers du CCIB en 2016. ....	22
7.1. Existe-t-il une dimension sexiste dans les actes islamophobe en Belgique .....	22
7.2. Islamophobie en Belgique : bilan des actes islamophobes post-22 mars 2016 .....	23
7.3. Rapport d'activités 2015.....	23
8. Actions du CCIB pour faire reculer la haine ensemble.....	24
9. Le CCIB dans les medias en 2016 .....	26
10. A votre service, A votre écoute .....	27
11. Nos Finances en 2016.....	28
11.1. Commentaires sur les recettes.....	28
11.2. Commentaires sur les dépenses.....	29
12. L'islamophobie en 2016.....	30
Analyses et commentaires du CCIB sur le rapport chiffres 2016 d'Unia en ce qui concerne l'islamophobie .....	30

Conclusion.....	33
13. Recommandations du CCIB .....	35
14. Ensemble, on est plus fort ! .....	37
15. Agissez pour faire reculer l'islamophobie.....	40
16. Le CCIB en 2016, c'est.....	41

# 1. « Le mot du Président »

Au regard des douloureuses réalités, le CCIB, sur base de ses moyens humains ainsi que de la volonté de ses membres, a continué à s'investir sur ses 3 objectifs stratégiques.

Le premier objectif est la reconnaissance de ce racisme particulier qu'est l'islamophobie. En 2016 une trentaine de plaidoyers ont été réalisés auprès d'institutions, d'organisations nationales, européennes et internationales, en Belgique, en France, en Suisse, en Pologne, en Hongrie, en Indonésie afin de porter la voix des victimes.

Des plaidoyers auprès des ministres fédéraux et régionaux en Belgique nous ont permis également de clarifier ce racisme et ses conséquences. Des chercheurs de plusieurs universités européennes ont fait appel à notre expertise.

Une quinzaine d'étudiants tant du secondaire que du supérieur ont sollicité notre soutien dans le cadre de leurs travaux de fin d'études. Plusieurs interviews dans les médias et plusieurs rapports du CCIB ont contribué à faire connaître ce racisme. Aujourd'hui on peut raisonnablement dire que l'islamophobie est un racisme reconnu, certes à l'exception de quelques villages gaulois. Des rencontres, des débats, des conférences, des prises de paroles, des sessions de formation ont permis que le CCIB soit connu et reconnu comme partenaire fiable.

Le deuxième objectif est le monitoring de discriminations islamophobes afin de permettre de mener des politiques antiracistes plus efficaces. Les chiffres d'UNIA pour 2016 sont accablants, et en quantité et en progression. Les chiffres d'UNIA montrent également que c'est dans le domaine de l'emploi et de l'enseignement que se posent le plus grand nombre de discriminations. Le CCIB n'y est certainement pas étranger, ainsi que d'autres acteurs de l'antiracisme. C'est le fruit de campagnes de sensibilisations auprès des citoyens à exercer leur droit de porter plainte quand les droits et les lois sont bafoués.

Enfin, le troisième objectif, et non pas des moindres, c'est l'accès libre des femmes, en ce compris celles qui choisissent de porter un foulard, aux établissements de l'enseignement supérieur et de promotion sociale, ainsi que dans le monde du travail. Nous sommes unanimes à dire que l'éducation et l'emploi sont deux vecteurs universellement reconnus comme émancipateurs, et nous souhaitons que toute femme majeure puisse donner à sa vie le contenu qu'elle souhaite.

Les discriminations à l'emploi frappent de plus en plus d'hommes également. Les femmes ne sont plus les seules à porter le poids des discriminations de l'islamophobie. La solidarité dans ce combat est vitale. Plusieurs personnes, avec le soutien du CCIB, ont pu d'ailleurs trouver ou retrouver leur emploi.

En septembre 2016, après un été islamophobe pourri par les affaires de burkini, des étudiantes sont prises en otage par la Haute Ecole Provinciale de Liège. Pour beaucoup c'était renoncer à leur rêve, à leurs droits fondamentaux simplement parce qu'un article leur interdit les signes convictionnels. C'était sans compter sur la niaque d'un groupe d'étudiantes qui secouent UNIA et le CCIB et les mettent devant leur responsabilité. La HEPL a été intransigeante, hautaine et sans concession. La seule voix restait la justice et tout cela avec 0€ dans les caisses du CCIB et la même chose dans les poches des étudiantes.

La détermination incroyable des étudiantes d'aller jusqu'au bout dans une action en justice a fait que Le CCIB a pris le risque juridique, financier et émotionnel d'accompagner les étudiantes. Celles-ci ont finalement gagné en justice leur droit à l'éducation mais à quel prix !

Aujourd'hui plusieurs Hautes Ecoles ou de Promotion sociale sont soit revenues en arrière sur leur règlement d'interdiction, soit ont gelé les interdictions, soit sont en négociations avec UNIA, le CCIB, le MRAX et la LDH pour une approche globale du respect du droit fondamental d'une femme majeure. Malheureusement d'autres établissements, plutôt par idéologie et conviction, continuent l'interdiction ou renforce celle-ci. La Justice est donc la seule issue lorsque la porte de la médiation ou de la conciliation est totalement fermée.

De nombreuses personnalités politiques ou partis politiques se sont levés en septembre 2016 avec les étudiantes pour rappeler que ces interdictions ne reposent sur aucune base juridique et que cela reste une aberration pour une femme majeure.

**Mustapha CHAIRI,  
Président.**

## 2. Le CCIB, c'est qui ? C'est quoi ?

Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique est une association sans but lucratif (asbl) qui a pour objet social « *la lutte contre l'islamophobie et ses manifestations sous toutes ses formes et en tous médias, dans l'esprit de la démarche de la European Fundamental Rights Agency (FRA)... qui fonde son approche sur l'identification du phénomène de l'islamophobie et de ses manifestations en se basant sur des normes reconnues au niveau international et sur le travail permanent du Conseil de l'Europe et des Nations Unies* ».

Créé en septembre 2014, le CCIB est une association antiraciste, pluraliste, non-confessionnelle, non-communautaire et non-partisane. Elle est constituée de femmes et d'hommes attachés aux valeurs des droits de l'homme et de la lutte contre la xénophobie, le racisme et la haine. Notre conseil d'administration est paritaire et nous agissons sur l'ensemble du territoire belge.

Le CCIB travaille avec des partenaires pour atteindre ses objectifs et définit sa stratégie en fonction de son analyse du terrain et de ses recommandations et des échanges avec des organisations spécialisées. Parmi les actions concrètes, signalons le service d'écoute et de soutien aux victimes, le recensement des actes islamophobes, le plaidoyer, la publication d'analyse et de recommandations, les rassemblements pacifistes ou des manifestations, des prises de positions pour contribuer au débat public...

En 2016, le CCIB a particulièrement travaillé à professionnaliser son action sur le terrain.

# 3. Définir l'islamophobie pour mieux comprendre le phénomène

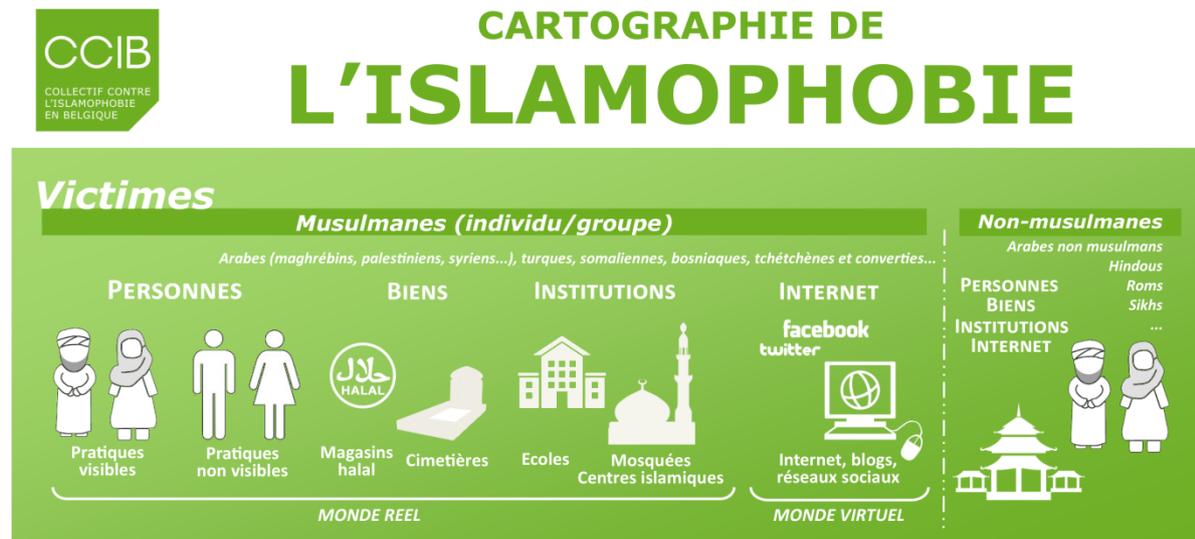
## 3.1 Une clarification nécessaire

Si le mot islamophobie est de plus en plus utilisé dans le débat public, il convient cependant de faire œuvre de pédagogie pour bien circonscrire sa définition de ce mot, tant il donne lieu aux détournements sémantiques les plus farfelus.

Le CCIB a travaillé en 2016 à refonder son approche de l'islamophobie et à approfondir ce concept qui existe depuis des dizaines d'années. La meilleure façon de lutter contre l'islamophobie est de pouvoir bien connaître les dimensions de ce mot et d'en comprendre les profondes significations.

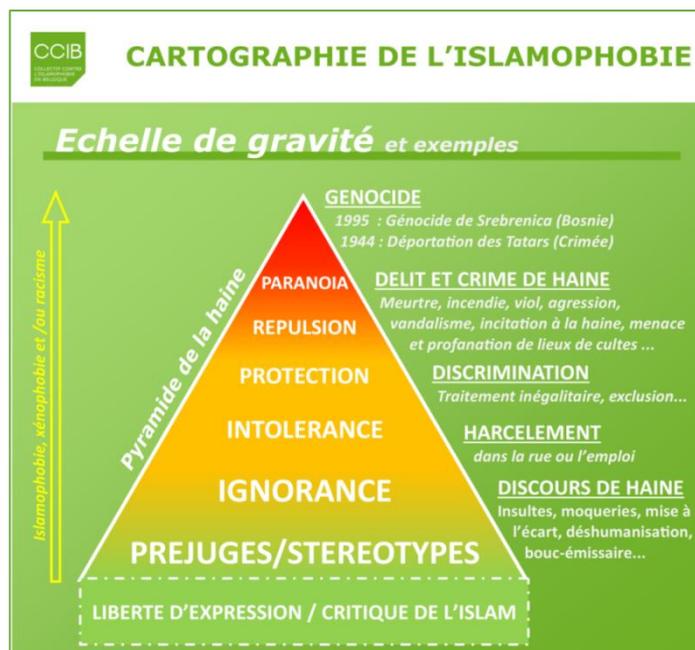
Le CCIB a donc amélioré sa cartographie de l'islamophobie avec pour objectif de :

- A. Bien identifier les victimes (musulmanes et non musulmanes) et les mondes (réel et virtuel),
- B. Mettre en évidence les domaines de manifestations,
- C. Etablir une échelle de gravité du rejet basé sur une pyramide de la haine.



***L'islamophobie est une violation des droits de l'homme et une menace pour la cohésion sociale.***

La pyramide de la haine (basée sur les travaux du CEJI (A Jewish Contribution to an Inclusive Europe) : A classroom of différence.) est un outil très visuel permettant de comprendre la gravité des actes dans l'échelle du rejet. Cette échelle prend sa base sur les stéréotypes (tout le monde en a) et se développe pour laisser apparaître au sommet de la pyramide le niveau le plus extrême du rejet de l'autre, à savoir le génocide. C'est précisément pour que cela n'arrive plus qu'il est essentiel que chaque citoyen se mobilise pour promouvoir



A noter le fait que la critique de l'islam ou l'exercice de la liberté d'expression ne sont pas considérés comme étant en soi islamophobe. Des critiques, même virulentes, envers l'islam font partie des tensions acceptables dans une démocratie dès l'instant où elles ne franchissent pas la ligne rouge de l'incitation à la haine vis-à-vis d'un groupe ou de l'incitation à discriminer. C'est aussi lorsqu'il y a passage à l'acte et transgression à la loi anti-discrimination que l'islamophobie est présente. Certains actes qui nourrissent l'islamophobie sont aussi considérés parfois comme étant islamophobe.

Le terme « Islamophobie » s'est imposé tant dans le champ politique que médiatique, mais sa définition n'est pas encore unanime et mérite d'être approfondie et clarifiée. Ceci constitue la contribution du CCIB à ce travail de clarification à poursuivre. Dans le schéma ci-contre, on voit les domaines dans lesquels



## 3.2. Trois dimensions de l'islamophobie

Le CCIB a mis en évidence trois dimensions de l'islamophobie.

### 3.2.1. Psychologie sociale : peur de l'islam basée sur une vision altérée

Premièrement, c'est sur base de l'étymologie que l'islamophobie (à partir du mot « islam » qui renvoie à un groupe cible (les musulmans) et du suffixe « phobie », qui dérive du grec phobos (peur, effroi)) peut être définie. L'islamophobie se définit comme **une peur, une hostilité sociale ou une vision altérée par des préjugés envers les musulmans, et des questions en rapport.**

Relevons que le mot phobie relève du champ psychique et émotionnel. Il n'y a pas de passage à l'acte à ce niveau.

### 3.2.2. Droit et antiracisme : ensemble des actes de violence (xénophobie, discriminations, racisme)

Mais l'islamophobie est aussi une des formes de la xénophobie dirigée contre des musulmans. Il s'agit donc pour cette deuxième dimension de **l'ensemble des actes de violence (propos haineux, harcèlement, discrimination ou crimes et délits de haine) qui visent au moins une personne, un bien ou une institution en raison de son appartenance, réelle ou supposée, à la religion et/ou la culture musulmane. Cette violence peut être verbale, psychologique, physique et/ou économique.**

Dans cette deuxième dimension, l'islamophobie est le plus souvent une discrimination sur base du critère protégé légalement « conviction religieuse et/ou philosophique » à l'encontre des personnes musulmanes (ou supposée comme telles).

### 3.2.3. Sociologie : la « construction d'un problème musulman »

Enfin, ces deux définitions ne prennent pas en compte les mécanismes qui justifient l'exclusion et le rejet des personnes musulmanes à travers des faits avérés ou construits et qui se superposent, se renforcent afin de créer un rejet des musulmans. Dans ce cas, et de manière plus élargie, l'islamophobie est définie comme un « phénomène social global » en sociologie qui se manifeste comme la « **construction d'un problème musulman** ».

Ce phénomène complexe vise à porter atteinte aux libertés publiques, à fragiliser la cohésion sociale, à remettre en cause l'égalité homme/femme, la démocratie, la liberté de culte, l'égalité de traitement, la dignité humaine, etc. Cette troisième dimension de l'islamophobie est plus sournoise car elle est aujourd'hui construite et amplifiée par des intellectuels, des politiciens, des médias avec pour objectif de justifier des mesures/législations d'exception visant particulièrement à exclure une partie de la population de notre pays en raison de son appartenance à la religion ou à la culture (arabo-)musulmane.

Ici, l'islamophobie est un processus construit de stigmatisation et de discrimination en vue de retirer toute forme de crédibilité et de pouvoir à un groupe, en vue de le rendre invisible et inopérant dans la société. Etre altérisé, c'est se faire stigmatiser, disqualifier, marginaliser ... et devenir invisible.

## 4. Quand l'accompagnement aux victimes par le CCIB donne des résultats. Retour en 5 actes sur une décision de justice qui rappelle le droit.

### Acte 1. Des étudiantes en Haute École dans le désarroi, forcées à choisir entre leurs études et leurs convictions

En août 2016, les étudiantes de la Haute École de la Province de Liège (réseau de plus de 9000 étudiants) reçoivent un email officiel les informant des nouvelles modifications du règlement d'ordre intérieur. L'article 96 modifié indique :

*« Il est interdit de porter, au sein de la Haute École, toute forme de couvre-chef, hormis celui nécessaire afin d'assurer le respect des normes d'hygiène et de sécurité, ainsi que tous les insignes, bijoux ou vêtements qui affichent de manière ostentatoire une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse. Par ailleurs, toute forme de prosélytisme est interdite. Enfin, en aucun cas l'étudiant ne pourra argumenter d'une pratique religieuse ou philosophique pour se soustraire à une activité d'apprentissage.*

Le CCIB a rencontré les victimes, les a écoutées et a organisé plusieurs séances d'informations (rappel de la loi, des droits de l'homme et bonnes pratiques dans les universités) et des ateliers d'écriture (mise par écrit de l'impact de la mesure sur la victime, courrier d'interpellation à la Direction).



La diversité sera maintenue - Photo Facebook

## Acte 2. Interpellation, médiation, proposition... sans succès

Le CCIB a analysé l'article litigieux et considère qu'il est discriminatoire (mesure disproportionnée et injuste). Dans la démarche de résolution du problème, le CCIB donne la priorité à la médiation dans les situations de discrimination. Une interpellation conjointe de la Ligue des Droits de l'homme, du MRAX et du CCIB n'a pas reçu de suite par la Haute École. Une rencontre de médiation avec Unia n'a pas pu non plus aboutir à une solution satisfaisante. Une étudiante a aussi fait une proposition concrète d'article 96 modifié qui respecte les droits fondamentaux.

La médiation, lorsqu'elle aboutit, a néanmoins l'avantage de pouvoir trouver une issue favorable dans un temps court sans devoir passer par les tribunaux.

Le CCIB a aussi alerté les autorités compétentes (niveau régional, national, européen et international) et des élus de cette discrimination.

## Acte 3. Mise en demeure et une suspension de l'application de l'article pour la rentrée

Face au constat de l'échec des multiples initiatives de médiation, et face à la date imminente de la rentrée scolaire, les étudiantes, avec le soutien du CCIB, ont décidé de prendre un avocat pour porter le dossier en justice. Un courrier de mise en demeure a été envoyé le 7 septembre, mais face au silence de la Haute École, la citation a été envoyée le 9 septembre 2016 pour engager une action en justice.

Dans la même période, la Haute École a décidé de suspendre non pas l'article 96, mais son application en l'attente d'un examen juridique complémentaire. Ce fut une première victoire, car cette décision a permis aux étudiantes de pouvoir débiter l'année scolaire dans une relative normalité.

Mais, à notre grand étonnement, la réévaluation de l'article 96 par la Direction de la Haute École a confirmé l'article 96 en l'état malgré les multiples avertissements de différents

# Voile à la Haute École : ACCORD EN VUE

▶ La Haute École de la Province de Liège suspend l'application d'un article de son règlement interdisant le voile islamique

▶ En mai dernier, la direction de la Haute École de la Province de Liège (HELP) interdisait le port du voile sur l'ensemble de son réseau (trois écoles : Rennequin Suallem, Léon-Eli Troclet et André Vesale, 9.000 élèves au total). Plus précisément, elle modifiait l'article 96 de son règlement général des études en ce sens : "Il est interdit de porter, au sein de la Haute École, toute forme de couvre-chef, hormis celui nécessaire afin d'assurer le respect des normes d'hygiène et de sécurité, ainsi que tous les insignes, bijoux ou vêtements qui affichent de manière ostentatoire une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse. Par ailleurs, toute forme de prosélytisme est interdite. Enfin, en aucun cas, l'étudiant ne pourra argumenter d'une pratique religieuse ou philosophique pour se soustraire à une activité d'apprentissage".

**EN RÉACTION**, plusieurs étudiantes portant habituellement le foulard islamique se sont tournées vers le CCIB (Collectif contre l'islamophobie en Belgique) qui a immédiatement contacté Unia (ex-centre pour l'égalité des chances), le Mrax et la Li-

gue des droits de l'homme. Suite à une série de discussions "constructives", le collège provincial a décidé, ce week-end, de suspendre l'application de l'article controversé et jugé discriminatoire par les associations précitées. Les étudiantes voilées peuvent donc, jusqu'à nouvel ordre, aller en cours avec leur voile. L'article en question n'est pas supprimé du règlement d'ordre intérieur. "Son application est suspendue le temps pour

la HELP de réaliser une série d'analyses juridiques complémentaires", nous explique le vice-président du CCIB Hajib El Hajjaji.

Du côté du collège provincial, on confirme avoir suspendu "les constats et procédures disciplinaires qui pourraient en découler".

Le collège a également demandé de réévaluer ledit règlement, sans préjudice ni reconnaissance d'une éventuelle erreur. Une réunion a d'ailleurs déjà eu lieu ce lundi matin à ce sujet. Toujours d'après le collège provincial, si ce nouveau règlement a été pris, "c'est parce que quelques soucis ont été constatés. Nous sommes le plus tolé-

rants possible, mais il faut plus de sérénité. Il faut privilégier l'enseignement et non dépenser beaucoup d'énergie à la gestion d'incidents".

**AU CCIB**, on prône avant tout le dialogue constructif. "Nous défendons les principes de liberté d'expression, du droit à l'éducation vecteur d'émancipation car les victimes qui nous ont contactés sont toutes des femmes issues de milieux populaires."

Un projet de compromis a été mis sur la table par une des étudiantes. Il distingue quatre cas de figure qui, idéalement, "pourraient déboucher sur un accord de nature à être généralisé aux autres Hautes Écoles et enseignements de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles".

**Cas 1**: le port d'un signe convictionnel qui pourrait cacher tout ou partie du visage est totalement interdit. **Cas 2**: les étudiantes doivent respecter les règlements des lieux de stage dans lesquelles elles se rendent. **Cas 3**: autorisation du foulard dans les cours pratiques pour autant que les impératifs de sécurité, de santé et d'hygiène soient respectés et que les signes convictionnels n'interfèrent pas avec l'apprentissage. **Cas 4**: dans les classes de cours où les étudiantes restent assises sur un banc: autorisation sans restriction.

"De tout cœur, nous espérons qu'une issue soit trouvée avant la rentrée officielle et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons poursuivre ces discussions dans la discrétion" (ce mercredi 14 septembre, NdIR), conclut Hajib El Hajjaji.

J.-M. C. et M. L.



▶ Le port du voile à l'école ou l'université suscite souvent de houleux débats. © PHOTO NEWS

organismes et l'opposition du Comité des Étudiants de la HEPL. Seule la voie judiciaire permettait de rétablir le droit et l'égalité dans la pratique pour les étudiantes.

## Acte 4. Une action en justice justifiée

Le dossier a été plaidé le lundi 26 septembre au Tribunal des référés à Liège et la décision fut rendue le 4 octobre 2016.

En réaffirmant les principes de l'État de droit et des droits fondamentaux, elle a mis fin à des semaines de doutes et de tensions, à la plus grande satisfaction des étudiantes et du CCIB. Le Juge des référés du Tribunal de Liège a rendu son jugement le 4 octobre 2016 en statuant que l'article 96, alinéa 1er, du règlement d'ordre intérieur de la Haute Ecole de la Province de Liège ne peut être appliqué en ce qu'il interdit de façon générale le port de tous couvre-chefs, insignes, bijoux ou vêtements qui affichent de manière ostentatoire une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse. Le Juge a donc en ce sens interdit à la Haute École *d'appliquer cette interdiction générale.*

Cette décision est importante car il n'existait aucune jurisprudence en la matière pour l'enseignement supérieur et qu'elle fera jurisprudence pour les prochains cas de discriminations qui pourraient advenir.

**VOILE ISLAMIQUE** LIÈGE



Seize élèves de la Haute École de la Province ont introduit une action en référé contre le règlement interdisant le voile. © DE TESSIÈRES

### La province de Liège suspend SON RÈGLEMENT SUR LE VOILE

Plusieurs élèves portant le voile ont introduit une action en référé

Dans notre édition du 13 septembre, nous avons fait état de la décision de la Haute École de la Province de Liège de suspendre l'application de l'article 96 de son règlement interdisant de porter, au sein de ladite haute école, *"toute forme de couvre-chef, ainsi que tous les insignes, bijoux ou vêtements qui affichent de manière ostentatoire une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse"*.

Pour rappel, le règlement avait été pris quelques semaines plus tôt et avait fait l'objet d'un tollé de la part des jeunes femmes qui portaient le foulard islamique. Certaines d'entre elles s'étaient tournées vers le CCIB (Collectif contre l'islamophobie en Belgique).

L'article visé avait alors été suspendu, mais pas supprimé. *"Son application est suspendue le temps pour la haute école de réaliser une série d'analyses juridiques complémentaires"*, avait expliqué le vice-président du CCIB, Hajib El Hajjaji.

Du coup, comme on le confirmait à la province, *"les constat et procédures disciplinaires qui pourraient en découler ne sont pas suivis d'effets"*.

**LE COLLÈGE PROVINCIAL** avait alors demandé de réévaluer ledit règlement. Et mardi, l'Organe de gestion s'est prononcé, par vote à bulletins secrets et a décidé de maintenir l'article posant question.

Mais ce serait trop simple de penser que, du coup, l'article 96 est d'application...

En effet, la province a de nouveau suspendu l'application de l'article 96 puisque seize élèves ont introduit une action en référé. *"Pour respecter la procédure judiciaire en cours, les infractions à cette disposition du règlement ne seront cependant ni relevées ni poursuivies jusqu'au prononcé de la décision du juge."*

Bref, un pas en avant, un pas en arrière. Il ne manque plus qu'un pas sur le côté...

J.-M. C.

## Acte 5. Une première victoire, et après ?

Bien que le Juge ait rappelé une ligne rouge à ne pas franchir (une interdiction généralisée), la réécriture de l'article 96 est toujours en cours au sein de la Haute Ecole. On ne pourra que regretter le fait que le dialogue et la médiation n'aient pu aboutir à un accord. Il convient aux étudiantes et à la Direction de rétablir un dialogue constructif pour trouver une solution.

### LESBRÈVES

#### Oui au voile à la Haute Ecole

Le tribunal des référés de Liège, qui avait été saisi par seize étudiantes voilées, vient de rendre son verdict : la Haute école de la Province de Liège (HEPL) ne peut interdire « le port d'insignes, de bijoux ou de vêtements qui expriment une appartenance philosophique, religieuse et/ou politique ». Le juge a rappelé le principe de base de la liberté de culte et estimé qu'une interdiction générale n'était pas une mesure « proportionnée à l'objectif poursuivi ». Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, s'est réjoui de cette décision et plaide pour une circulaire qui apporterait une solution globale en Fédération Wallonie-Bruxelles. (b)

Le CCIB a aussi été contacté par d'autres étudiantes qui s'estiment lésées (tant dans l'enseignement supérieur qu'en promotion sociale) et a initié d'autres démarches de dialogue dont il espère que la médiation permettra de trouver une issue favorable. En attendant que les Ministres compétents ne prennent des actions concrètes, en accord avec les Déclarations de politique de gouvernement qui dénoncent la discrimination et réaffirment la volonté de nos gouvernements d'y mettre fin.

Un cas a pu être solutionné par la médiation, au dernier stade, juste avant d'aboutir à une autre action en justice. Les autres dossiers sont en cours et renforcent la volonté du CCIB d'impliquer les étudiants et les acteurs concernés, pour dépasser le statut de victimes au profit de celui d'acteurs-citoyens pour la liberté et l'égalité.

## Retour dans les médias de ces 5 actes.

**RTL.be** – « *Le port du voile ne peut être interdit à la Haute école de la Province de Liège* »<sup>1</sup>

**RTBF.be** – « *Référés Liège: le port du foulard islamique n'est pas un obstacle à l'enseignement* »<sup>2</sup>

**AraBel.FM** – « *Édition De La Rédaction - HELP - CCIB – 05102016* »<sup>3</sup>

**LA MEUSE** – « *Liège: la justice empêche la Haute école de la Province de Liège d'interdire le port du foulard islamique* »<sup>4</sup>

<sup>1</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=Dgd\\_IzPPf0Y&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=Dgd_IzPPf0Y&feature=youtu.be)

<sup>2</sup> [https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail\\_referes-liege-la-hepl-ne-peut-interdire-le-port-du-foulard-islamique-a-ses-](https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_referes-liege-la-hepl-ne-peut-interdire-le-port-du-foulard-islamique-a-ses-)

[etudiantes?id=9422159https://www.youtube.com/watch?v=Dgd\\_IzPPf0Y&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=Dgd_IzPPf0Y&feature=youtu.be)

<sup>3</sup> <https://soundcloud.com/arabelfm/podcast-edition-de-la-redaction-help-ccib-05102016>

<sup>4</sup> <http://www.lameuse.be/1688038/article/2016-10-05/liege-la-justice-empêche-la-haute-ecole-de-la-province-de-liege-d-interdire-le-p>

**L'AVENIR** – « *La Haute École de la Province de Liège n'interdira pas le port du voile* »<sup>5</sup>

**L'AVENIR** – « *Interdit d'interdire le foulard à la Haute École de la Province de Liège* »<sup>6</sup>

**RTL.be** – « *Port de voile islamique à la Haute école de la province de Liège: la justice a tranché* »<sup>7</sup>

**LA DH** – « *La Haute école de la Province de Liège ne peut pas interdire le port du foulard islamique à ses élèves* »<sup>8</sup>

**7sur7** – « *Le voile reste banni de la Haute Ecole de Liège* »<sup>9</sup>

**RTC** – « *Le tribunal interdit l'application d'un règlement "anti-foulard" à la Haute Ecole de la Province* »<sup>10</sup>

## Soutien de personnalités ou partis politiques

**Joëlle Maison (Défi)** : « Interdire le port du voile en promotion sociale, c'est priver ces femmes du droit à l'éducation »<sup>11</sup>

**Patrick Dupriez (ECOLO)** : « La position des écologistes dans ce dossier est claire : la liberté individuelle prévaut en matière de vêtements et nous nous opposons aux interdictions des signes convictionnelles pour les étudiants (majeurs !) de l'enseignement supérieur/de promotion sociale qui ne se justifieraient pas par des considérations objectives liées à l'hygiène et/ou la sécurité. En 2013, Zakia Khattabi interpellait sur cette base le Ministre Marcourt ». <sup>12</sup>

**Sophie Lecron (PTB)**. Sous couvert d'émancipation, cette interdiction va avoir l'effet contraire. L'émancipation des femmes passe avant tout par l'enseignement, et l'emploi. <sup>13</sup>

**Fouad Ahidar (SP.A)** : « Alors que des millions sont donc déployés pour favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations, la pratique veut pourtant qu'on ne cesse d'exclure sur base des convictions religieuses ». <sup>14</sup>

---

<sup>5</sup> [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20161005\\_00891439/la-haute-ecole-de-la-province-de-liege-n-interdira-pas-le-port-du-voile](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20161005_00891439/la-haute-ecole-de-la-province-de-liege-n-interdira-pas-le-port-du-voile)

<sup>6</sup> [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20161005\\_00891396/defendu-d-interdire-le-foulard-a-la-haute-ecole-de-la-province-de-liege](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20161005_00891396/defendu-d-interdire-le-foulard-a-la-haute-ecole-de-la-province-de-liege)

<sup>7</sup> <http://www.rtl.be/info/regions/liege/port-de-voile-islamique-a-la-haute-ecole-de-la-province-de-liege-la-justice-a-tranche-856533.aspx>

<sup>8</sup> <http://www.dhnet.be/regions/liege/la-haute-ecole-de-la-province-de-liege-ne-peut-pas-interdire-le-port-du-foulard-islamique-a-ses-eleves-57f4c5b2cd70871fc425d9ff>

<sup>9</sup> <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1502/Belgique/article/detail/2882786/2016/09/21/Le-voile-reste-banni-de-la-Haute-Ecole-de-Liege.dhtml>

<sup>10</sup> [http://www.rtc.be/article/info/enseignement/le-tribunal-interdit-l-application-d-un-reglement-quot-anti-foulard-quot-a-la-haute-ecole-de-la-province\\_1492624\\_325.html](http://www.rtc.be/article/info/enseignement/le-tribunal-interdit-l-application-d-un-reglement-quot-anti-foulard-quot-a-la-haute-ecole-de-la-province_1492624_325.html)

<sup>11</sup> <http://bx1.be/news/joelle-maison-interdire-le-port-du-voile-en-promotion-sociale-cest-priver-ces-femmes-du-droit-a-leducation/>

<sup>12</sup> <http://archive.pfwb.be/1000000010d3076?action=browse>

<sup>13</sup> <http://solidaire.org/articles/l-emancipation-passe-par-un-diplome-et-un-emploi>

<sup>14</sup> <https://spa-brussel.prezly.com/fouad-ahidar-condamne-fermement-toute-exclusion-sur-base-des-signes-convictionnels>

**Mehdi Salhi (PTB).** Je suis pour l'enseignement public. Un enseignement public et commun pour tous et toutes, en toute diversité, à l'image de notre société. Cette interdiction, et d'autres semblables dans d'autres écoles de promotion sociale, ne sauvera pas l'école publique, mais risque au contraire de promouvoir la création d'écoles communautaires ou convictionnelles.<sup>15</sup>

**Zoé Genot (ECOLO) :** « "Dans ce cas, nous nous trouvons confrontés à un établissement qui pratique sciemment la discrimination et qui considère qu'une partie des Bruxelloises ne sont pas les bienvenues chez lui. Se pose donc la question suivante : en tant que pouvoir responsable de l'accès à la formation, allons-nous continuer à travailler avec un acteur qui décide que des femmes ne peuvent pas accéder à ses formations ? ». <sup>16</sup>

**Alain Maron (ECOLO) :** « Comment justifier que des femmes majeures qui décident de porter un voile soient, de fait, exclues de l'enseignement ? Aucun argument – même légal – ne semble justifier une telle discrimination. Ces interdictions touchent quasi exclusivement une frange de notre population déjà fortement fragilisée sur le marché de l'emploi : les jeunes femmes d'origine étrangère. Nul besoin d'ajouter un obstacle supplémentaire à leur intégration sur le marché de l'emploi en limitant leur accès à l'enseignement.». <sup>17</sup>

**Jamal Ikazban (PS) :** « Au lieu donc d'interdire voilà ce que nous devons faire dialoguer et convaincre afin d'éliminer ce type de frein à la liberté et l'émancipation des femmes. Dans le climat actuel de stigmatisation, d'exclusion et de discrimination, il nous faut impérativement donner un signal de justice et d'inclusion à ces citoyennes ». <sup>18</sup>

**Catherine Moureaux (PS) :** « Ce qui me saute aux yeux en leur présence, ce n'est pas le voile qui recouvre certaines d'entre elles mais plutôt leur aspiration, légitime, à toutes, à assurer un avenir meilleur pour leurs enfants. Rien ne saurait justifier que ces citoyennes voient leurs droits fondamentaux réduits en raison d'une conception discutable de la neutralité ». <sup>19</sup>

---

<sup>15</sup> <http://solidaire.org/articles/l-emanicipation-passe-par-un-diplome-et-un-emploi>

<sup>16</sup> <http://www.zoegenot.be/Interdiction-d-acces-a-la,655.html>

<sup>17</sup> <https://alainmaron.wordpress.com/2016/10/14/interdiction-illegale-des-filles-voilees-dans-le-superieur-laanan-constate-mais-ne-bouge-pas/>

<sup>18</sup> [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=10210711154436466&id=1277210115](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10210711154436466&id=1277210115)

<sup>19</sup> [https://www.rtf.be/info/opinions/detail\\_pour-une-laicite-espace-de-liberte-et-non-mur-d-intolerance?id=9433709&utm\\_source=rtfinfo&utm\\_campaign=social\\_share&utm\\_medium=fb\\_share](https://www.rtf.be/info/opinions/detail_pour-une-laicite-espace-de-liberte-et-non-mur-d-intolerance?id=9433709&utm_source=rtfinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=fb_share)

## 5. Les grands chantiers du CCIB en 2016

Le CCIB a mené un ensemble de projets ou a répondu à un ensemble d'appels à projets pour mener à bien ses missions et ses actions.

### 5.1. #CAFE2016 - Consultancy, Advocacy, Fundraising, Education

Pour professionnaliser ses actions, ses missions son organisation et ses objectifs, le CCIB a mis en place le projet de formation **#CAFE2016** (**C**onsultancy, **A**dvocacy, **F**undraising, **E**ducation) pour ses membres.

Le CCIB a pu former 76 participants, majoritairement des membres du CCIB.

Ce projet de formation devait couvrir les besoins internes en matière de médias, advocacy, réseaux sociaux, fundraising et gestion de projets. Au mois de septembre 2016, l'actualité en Belgique a nécessité de rajouter la session spécifique « Compréhension et définition commune de l'islamophobie ».

La préparation du cahier de charge de chaque formation, la recherche d'un formateur expert dans chaque matière, le souci d'atteindre un objectif concret à la fin de chaque formation ont fait que les appréciations par les participants ont été excellentes.

Un subside de Open Society Foundations a permis de mettre en place ce cycle de formation à l'attention des membres du CCIB.

Chaque formation a contribué largement aux actions du CCIB :

- **Février 2016 – COMMENT CONSTRUIRE SA STRATEGIE DE COMMUNICATION EXTERNE**
- **Avril 2016 – TECHNIQUES ET STRATEGIES DE PLAIDOYER**
- **Juin 2016 – OPTIMISER MON USAGE DES RESEAUX SOCIAUX**
- **Mai 2016 – DISCRIMINATIONS ET MEDIAS**
- **Septembre 2016 – COMPREHENSION ET DEFINITION COMMUNE DE L'ISLAMOPHOBIE**
- **Octobre 2016 – FUNDRAISING**
- **Décembre 2016 – PROJECT MANAGEMENT**

## 5.2. #BFW By Women, For Women, With Women. Together against sexism and islamophobia.

Parler féminisme, au-delà du racisme qui, trop souvent, divise le mouvement.

Certaines sont musulmanes, d'autres catholiques, athées ou juives. Certaines sont nées en Belgique, d'autres ailleurs. Certaines ont la peau blanche, d'autres marron ou métisse. Certaines sont hétérosexuelles, d'autres homosexuelles. Certaines ont 25 ans, d'autres 45 ou 60. Mais elles se sont réunies pour aller au-delà des clichés des unes sur les autres et réfléchir à la construction d'un mouvement féministe commun.

Les 15 participantes au projet « Forgotten Women » en 2016 se sont penchées sur la question du féminisme idéal. Avec des profils très diversifiés elles se sont mises d'accord sur le féminisme qu'elles désirent : un féminisme inclusif qui intègre des femmes aux sensibilités diverses, décolonial qui écoute les femmes issues de minorités, intersectionnel qui soit à la croisée des différentes luttes contre les oppressions pour un monde plus juste. Un féminisme qui prône la liberté et qui soit solidaire envers toutes les femmes quel que soit leur choix de vie, inventif qui utilise tous les moyens d'action, évolutif qui se repense et reformule sans cesse ses objectifs et stratégies à partir des femmes qui s'y engagent.

Dans le cadre du projet Forgotten Women, mis en place et soutenu par ENAR (European Network Against Racism), le CCIB avec ses partenaires BePax (Pax Christi Wallonie-Bruxelles), Gsara a mis en place un outil pédagogique <sup>20</sup> pour réfléchir sur les convergences entre le racisme et le sexisme, mais aussi sur le féminisme qu'il convient aujourd'hui de conjuguer au pluriel.



<sup>20</sup> <http://www.bepax.org/publications/etudes-et-outils-pedagogiques/outils-pedagogiques/feminisme-s,0000838.html>

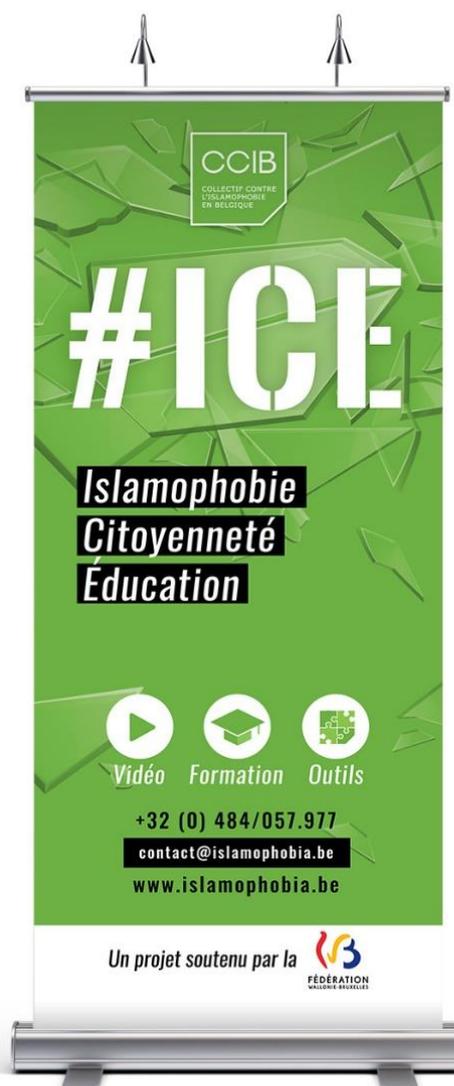
### 5.3. #ICE – Islamophobie, Citoyenneté, Education

Le projet #ICE ( Islamophobie, Citoyenneté, Education) vise à briser les préjugés et les amalgames relatifs aux personnes musulmanes en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de promouvoir une société respectueuse, ouverte sur le monde et inclusive.

D'après une idée originale du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl (CCIB), ce projet éducatif a été retenu dans le cadre de l'appel à projets "**Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité**" (PCI) lancé en 2016 par la Ministre de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame Isabelle SIMONIS. Pour rappel, les projets PCI *entendent renforcer le dialogue interculturel en Wallonie et à Bruxelles en favorisant la créativité et la mobilisation des acteurs associatifs et locaux autour d'enjeux tels que la citoyenneté dans un contexte multiculturel, la lutte contre le racisme, mais aussi la défense des droits fondamentaux des migrants, en particulier les droits des femmes.*

A travers #ICE, le CCIB a l'ambition de créer un outil pédagogique pour lutter contre une des formes les plus virulentes de la xénophobie et du racisme : l'islamophobie. Une mallette pédagogique, reposant sur une méthode ludique, pragmatique et des outils de l'éducation permanente, permet de développer une meilleure compréhension d'un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur dans nos sociétés.

Le projet sera réalisé en 2017 et visera à former 100 personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles.



## 5.4. #OpenJobTesting

**Le projet #OpenJobTesting du CCIB a été sélectionné par un jury d'experts nommé par le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale !.**

En octobre 2016, Monsieur Didier Gosuin, Ministre bruxellois en charge de l'Économie, de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, du Budget et de la Fonction publique a annoncé les douze projets soutenus par la Région Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projets innovants dans la lutte contre les discriminations. Pour rappel, cet appel à projets vise à *soutenir des actions, menées à Bruxelles en matière de lutte contre toutes les discriminations et en faveur de l'égalité de traitement et de la diversité dans la mise à l'emploi et sur le lieu de travail. D'une manière générale, l'amélioration du "vivre ensemble" au/et par le travail est visée.*

Le projet #OpenJobTesting s'inscrit dans les enjeux sociopolitiques majeurs de la Région Bruxelles Capitale dont la (re)mise à l'emploi constitue une des priorités. Il vise à approfondir le champ des difficultés et des obstacles, réels ou supposés, dans l'accès à l'emploi de différents profils.

#OpenJobTesting donnera lieu aux résultats concrets suivants :

- Une brochure explicative sur le testing et ses modalités pratiques (accessible au grand public)
- Une méthode de testing bénéficiant d'un accompagnement académique (description du processus, cadre de fonctionnement et limites)
- Les résultats quantitatifs obtenus sur base de plusieurs critères à définir
- Des recommandations à l'attention des décideurs politiques et du monde du travail.

Le projet #OpenJobTesting initié par le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) en collaboration avec le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX) et l'Association Belge des Professionnels Musulmans (ABPM) a reçu un financement pour explorer l'outil du testing et mieux comprendre les mécanismes d'exclusion dans les processus de sélection et de recrutement. Le projet sera réalisé en 2017.



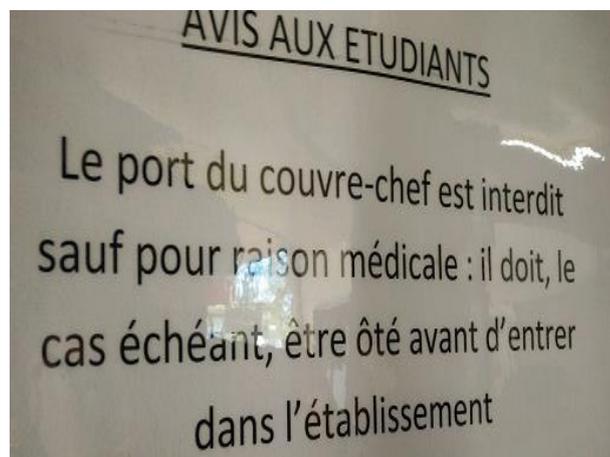
## 5.5. #OpenSchool4Women

### Pourquoi cette campagne ?

Cela fait maintenant plus de 30 ans que le foulard déchaîne les passions et son interdiction prend des proportions de plus en plus inquiétantes. Cette question qui était principalement abordée pour l'enseignement secondaire touche à présent des personnes adultes dans l'enseignement supérieur (Hautes Écoles principalement - toutes les universités en Belgique adoptant des règlements en faveur de la liberté faut-il le rappeler !) et la promotion sociale (près de 50% des instituts interdisent les signes convictionnels !).



Face à ces dérives, le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique dont une des trois priorités est l'inclusion des femmes dans l'enseignement supérieur a décidé de s'engager pour mettre un terme à ces discriminations directes et/ou indirectes en appelant à ouvrir les portes de l'éducation et de la formation à ces femmes ([#OpenSchool4Women](#)).



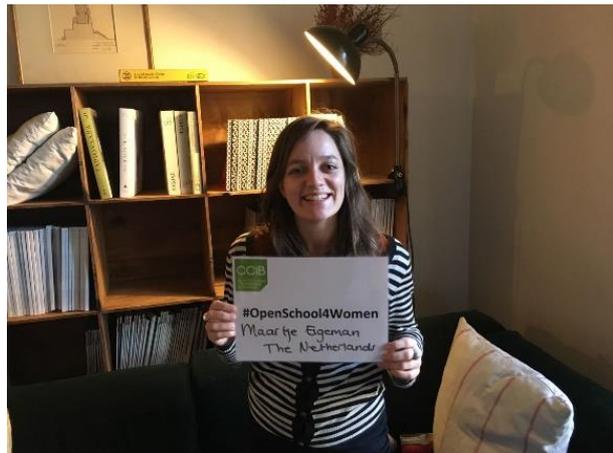
Notre pays, la Belgique, est connu dans le monde entier comme un pays progressiste en matière de libertés individuelles et de respect des choix de vie de chacun(e). Dans cette même logique, c'est le principe de liberté de conscience, d'expression et de religion qui doit prévaloir pour des personnes adultes dans l'enseignement.



## En quoi consiste cette campagne ? <sup>21</sup>

La campagne vise à mener plusieurs actions pour faire progresser la cause de la liberté de choix et du droit premier à l'éducation. Elle consiste à :

- **réaliser un cadastre** des instituts qui interdisent ou autorisent les signes convictionnels
- **collecter les témoignages** des victimes et leur offrir une assistance et un soutien dans leur démarche
- **construire des alliances** avec les acteurs institutionnels et associatifs pour renforcer ce message de liberté et de respect pour toutes
- **sensibiliser les comités d'étudiants** dans les écoles, les élus et les Ministres à ces discriminations
- **collecter des fonds** pour mener des actions de sensibilisation ou aller devant les tribunaux lorsque la médiation a échoué.



**Pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin de la mobilisation de chacun et chacune !**

**CCIB - Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl**

Face à l'interdiction de plus en plus fréquente du foulard dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles, soutenez, diffusez et participez à notre campagne de sensibilisation **#OpenSchool4Women** !



Une campagne contre les interdictions du voile dans la formation pour adultes  
7sur7.be

13 septembre 2016, 12:30 · Public



<sup>21</sup> <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1502/Belgique/article/detail/2867784/2016/09/12/Une-campagne-contre-les-interdictions-du-voile-dans-la-formation-pour-adultes.dhtml>

## 6. Les plaidoyers du CCIB en 2016

La session de formation « TECHNIQUES ET STRATEGIES DE PLAIDOYER » du projet #CAFE2016, programmée très tôt dans le planning du cycle de formation a permis au CCIB d'être très actif sur le champ des plaidoyers auprès des cabinets ministériels, de partis politiques, d'institutions ou organisations. Ainsi qu'au niveau régional belge, national, européen et international.

Le 28/09/2016, nous avons organisé une formation-rencontre-advocacy avec certains de nos partenaires et ouverts à tous sur notre définition du concept de l'islamophobie et nous avons profité de cette occasion pour amener la question du traitement médiatique de l'islamophobie.

L'usage du mot islamophobie est encore un obstacle pour certains même si c'est la même réalité qui se cache derrière ce mot. Un travail de plaidoyer et de pédagogie de la part du CCIB doit être encore mené pour définitivement tourner la page de ce débat sémantique et se concentrer sur les effets néfastes de l'islamophobie.

## 7. Les dossiers du CCIB en 2016.

Au cours de l'année 2016, Le CCIB a publié 3 dossiers :

### 7.1. Existe-t-il une dimension sexiste dans les actes islamophobe en Belgique

Cette analyse <sup>22</sup> inédite vise à approfondir le concept d'intersectionnalité des discriminations entre d'une part l'islamophobie et d'autre part le sexisme. Il est urgent de promouvoir un vivre-ensemble fondé sur l'harmonisation interculturelle et le respect des convictions de chacun et chacune.



<sup>22</sup> <http://ccib-ctib.be/index.php/2016/03/08/existe-t-il-une-dimension-sexiste-dans-les-actes-islamophobe-en-belgique/>

## 7.2. Islamophobie en Belgique : bilan des actes islamophobes post-22 mars 2016

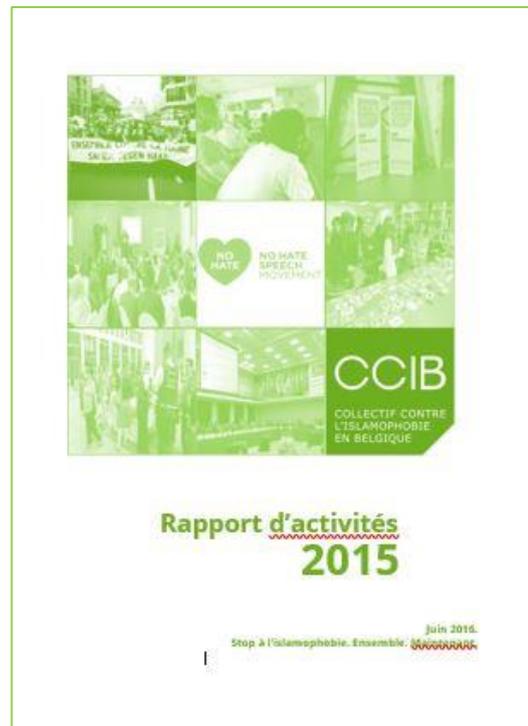
Les attentats de Zaventem et de Maelbeek du 22 mars 2016 ont fait de nombreuses victimes innocentes et ont profondément marqué notre pays et l'ensemble de sa population. Une vague de peur et de rejet s'en est suivie et le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) a tenté de recueillir des actes islamophobes<sup>23</sup> qui représentent une des formes de la xénophobie, du rejet et de la haine à l'encontre des personnes musulmanes. Notre constat est clair : l'islamophobie augmente en gravité et produit une fracture sociale importante en Belgique.



40 organisations musulmanes ont dénoncé les attentats.

## 7.3. Rapport d'activités 2015

En juin 2016, le CCIB a publié son rapport d'activités 2015<sup>24</sup> en matière d'actions, de projets, de formations et de prises de paroles publiques pour lutter contre l'islamophobie. Ce rapport met en évidence le travail important de toute l'équipe du CCIB et des bénévoles que nous tenons à remercier pour leur engagement en faveur des droits de l'homme.



<sup>23</sup> <http://ccib-ctib.be/index.php/2016/04/26/islamophobie-en-belgique-bilan-des-actes-islamophobes-post-22-mars-2016/>

<sup>24</sup> <http://ccib-ctib.be/index.php/2016/06/15/2015-une-annee-record-en-matiere-dislamophobie-en-belgique/>

## 8. Actions du CCIB pour faire reculer la haine ensemble

En 2016, le CCIB a réalisé de très nombreuses actions pour faire progresser les droits de l'homme et faire reculer la haine. Il a répondu à des invitations et donné des formations. Voici un tour d'horizon des actions phares du CCIB qui donne un bon aperçu de notre philosophie de travail et de nos succès !

### 8.1. AVRIL 2016 – MARCHÉ "CONTRE LA TERREUR ET LA HAINE"

Comme 160 autres associations, le CCIB a fait un appel à cette marche de solidarité et était présent en nombre avec les milliers de citoyens à Bruxelles ce 17/4.



### 8.2. AVRIL 2016 – RASSEMBLEMENT POUR LA PAIX A LA BOURSE DE BRUXELLES

La pluie était présente mais le public a répondu présent aussi. Merci aux nombreux soutiens.



### 8.3. JUILLET 2016 – FETE NATIONALE

Comme à chaque Fête Nationale, les membres du CCIB sont présent Parc Royal de Bruxelles.



### 8.4. NOVEMBRE 2016 – WORLD PEACE FORUM IN JAKARTA, INDONESIA

Le CCIB a été invité pour son expertise et son combat dans la lutte pour les droits humains au "the 6th World Peace Forum in Jakarta, Indonesia on November 1-4, 2016."

La lutte contre "Islamophobie" a été reprise dans la déclaration finale du Forum. De nombreux pays ont soutenu cette initiative.



### 8.5. DECEMBER 2016 – ODIHR VARSOVIE

The OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) is organizing a 2-day Consultative Workshop for civil society organizations working on anti-Muslim hate crimes and intolerance: "Best Practices and Lessons Learned in Monitoring, Recording and Reporting of Anti-Muslim Hate Crimes".



## 9. Le CCIB dans les medias en 2016

**7sur7** : « En Belgique, deux victimes des crimes et délits de haine sur trois sont des femmes, note l'analyse du CCIB. »<sup>25</sup>

**LaCapitale** : « Un mois après les attentats de Bruxelles, le constat est clair : l'islamophobie augmente en gravité. »<sup>26</sup>

**LaLibre** : « Le rapport stipule également les raccourcis et les clichés faciles sur la communauté musulmane ». »<sup>27</sup>

**Lalibre** : « Si on veut lutter contre la radicalisation, nous avons besoin d'un plan global contre le racisme, avec un volet islamophobie. »<sup>28</sup>

**BX1** : « Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique saisit Unia pour dénoncer les propos de Jan Jambon qui « incitent à la haine » »<sup>29</sup>

**LESOIR** : « Le président et le vice-président du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) expriment leur ras-le-bol et leurs craintes à la fin d'un été qu'ils qualifient d'islamophobe. »<sup>30</sup>

**LESOIR** : « Un autre projet d'envergure doit être étudié. Le collectif contre l'islamophobie en Belgique et le Mrax souhaitent mettre sur pied un système de testing. »<sup>31</sup>

**Vivacité** : Benjamin Maréchal, l'animateur de "C'est vous qui le dites" interroge dans sa rubrique les experts le vice-président du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) suite à la polémique sur le burkini et ses dérives en France. »<sup>32</sup>

**Vivacité** : Benjamin Maréchal, l'animateur de "C'est vous qui le dites" interroge dans sa rubrique les experts le vice-président du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) sur l'action en justice gagnée par 16 étudiantes de la HEPL soutenues par le CCIB. »<sup>33</sup>

**Arabel** : Mustapha Chaïri, président du Collectif contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) et Eva Jimenez, responsable syndicale à la CSC, nous parlent de discrimination à l'embauche et de racisme sur le lieu de travail à travers deux campagnes, deux projets : #OpenJobTesting du CCIB, et #RacismeGameOver de la CSC. »<sup>34</sup>

---

<sup>25</sup> <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1731/Islam/article/detail/2640213/2016/03/08/Les-victimes-de-l-islamophobie-en-Belgique-sont-d-abord-des-femmes.dhtml>

<sup>26</sup> <http://www.lacapitale.be/1558771/article/2016-04-26/deja-36-actes-islamophobes-depuis-les-attentats-de-bruxelles>

<sup>27</sup> <http://www.lalibre.be/actu/belgique/un-acte-islamophobe-par-jour-apres-le-22-mars-578261243570ec4c43848ac6>

<sup>28</sup> <http://www.lalibre.be/actu/belgique/apres-un-ete-islamophobie-le-ccib-met-en-garde-contre-la-demission-des-musulmans-57ccf4c235709333b7f99832>

<sup>29</sup> <http://bx1.be/news/le-collectif-contre-l-islamophobie-en-belgique-saisit-unia-pour-denoncer-les-propos-de-jan-jambon-qui-incitent-a-la-haine/>

<sup>30</sup> <http://plus.lesoir.be/57603/article/2016-09-02/montee-de-l-islamophobie-pour-lutter-il-faut-dabord-sortir-du-deni>

<sup>31</sup> <http://plus.lesoir.be/66282/article/2016-10-28/des-projets-contre-la-discrimination-l'embauche>

<sup>32</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=lwAdMMOewzc&t=8s>

<sup>33</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=jJnN9rRuZn0>

<sup>34</sup> <https://soundcloud.com/arabelfm/podcast-edition-de-la-redaction-31-10-eva-et-mustapha>

## 10. A votre service, A votre écoute

Le CCIB a mis en place plusieurs services à destination des victimes de l'islamophobie :

### 10.1. Écoute des victimes

Il est fondamental que les victimes puissent évacuer les sentiments d'anxiété, d'incertitude, de confusion, de panique, de tristesse, d'incrédulité qui résulte d'un état de choc suite à une discrimination.

Le CCIB a mis en place un réseau de soutien aux victimes afin de rassurer les victimes et leur apporter assistance et confiance en soi.

Il est impératif de prendre le temps d'écouter les victimes pour leur permettre d'évacuer les tensions liées à la situation de crise d'une part et, d'autre part, pour aider à trouver une réponse aux questions qui les préoccupent.

Deux numéros de téléphone (fr-nl) et une adresse email «[sos@islamophobia.be](mailto:sos@islamophobia.be)» ont été mis en place pour permettre aux victimes de nous contacter.

### 10.2. Gestion des plaintes

Le CCIB assure le traitement des plaintes. À cette fin, il a mis en place un processus qui se structure en plusieurs étapes.

Le CCIB respecte les règles de confidentialité et accorde de l'importance à ce que la victime soit partie prenante dans le processus de résolution du conflit.

### 10.3. Veilleurs de l'Islamophobie en Belgique (VIB)



**OUI, je veux agir concrètement contre l'islamophobie en devenant un VIB !**

*En quoi consiste la mission du VIB ?*

- Participation à une formation afin de mieux connaître l'islamophobie pour mieux détecter les actes islamophobes
- Définition d'un planning concret de veille de lieux/profils sensibles où l'islamophobie est présente (en fonction de ses compétences et de sa disponibilité)
- Collecte de données et première évaluation de la situation
- Rapport à [sos@islamophobia.be](mailto:sos@islamophobia.be) pour le suivi du dossier

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.

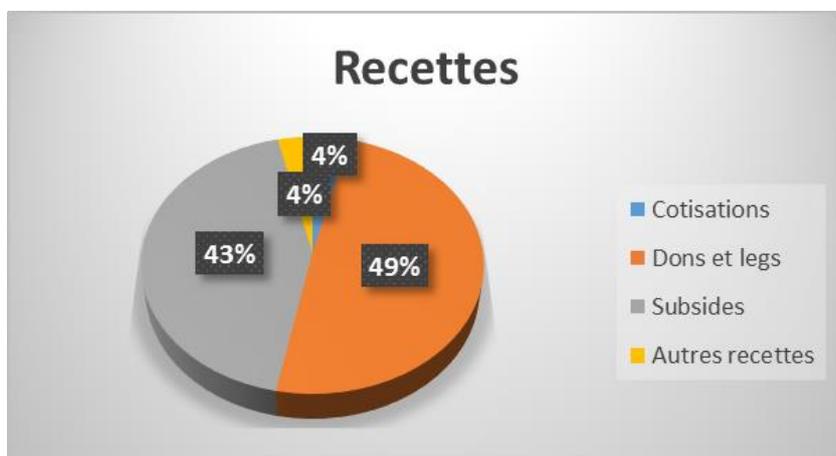


Chaque citoyen est un acteur potentiel dans la lutte contre les discriminations. De ce fait, nous demandons à nos sympathisants de nous signaler tous les éléments qu'ils qualifient d'actes islamophobes (tag, propos tenus sur des forums, photos, articles...).

Nous avons à présent une quinzaine de bénévoles, que nous avons baptisé «VIB», constituent un réseau important de collecte d'informations. Grâce aux VIB, nous recevons des signalements précieux pour venir en aide à des victimes.

# 11. Nos Finances en 2016

Aujourd'hui encore, les sources de financement du CCIB sont les cotisations des membres et les dons privés. Sans cette solidarité et ce soutien financier, l'énorme contribution du CCIB serait impossible. L'indépendance du CCIB est aussi financière.



## 11.1. Commentaires sur les recettes

### Cotisations

Les cotisations des membres ont progressé de 18% par rapport à l'année 2015. Elles représentent 3% des recettes du CCIB.

### Dons & Legs

Les « Dons & Legs » ont progressés de 46% néanmoins cela reste très volatile comme recettes. La progression vient de la recette exceptionnelle de la campagne de soutien HEPL et OpenSchool4Women.

### Subsidés

Le CCIB a pu bénéficier en début d'année d'une subvention de OSF pour mener à bien son projet CAFE2016. 100% de cette subvention a été dépensée suivant le budget déposé. En fin d'année 2016 une tranche de 80% de la subvention pour le projet #ICE a été versée par la FWB dans le cadre du PCI2016, cette subvention sera dépensée en 2017.

### Autres Recettes

Les diverses formations données par des membres du CCIB constituent des recettes non négligeables.

## 11.2. Commentaires sur les dépenses

100% des dépenses ont été affectées aux « Services et biens divers ».

### Frais Justice – HEPL :

Les frais de justice pour soutenir les étudiantes de la HEPL dans leur action au tribunal ont été compensés par les « Dons et Legs – HELP ». Le CCIB a également contribué sur fonds propres pour équilibrer les frais nécessaires. Le cabinet d'avocats a sollicité un bonus minimum pour l'avis du jugement en faveur des étudiantes.

### Abonnements :

Sur le budget du projet #CAFE2016, le CCIB a pu souscrire à une série d'abonnements aux principaux journaux francophones du pays. Ces abonnements annuels seront renouvelés au cas par cas et suivant les offres de réduction.

### Fournitures Bureau :

Sur le budget du projet #CAFE2016, le CCIB a pu se procurer le matériel nécessaire de classement, de support de formation, de support d'impressions.

### Fournitures Informatiques :

Sur le budget du projet #CAFE2016, le CCIB a pu se procurer le matériel informatique nécessaire, les licences de logiciel, le développement de son site web, le matériel de projection pour les formations, un ordinateur portable, une déchiqueteuse, une imprimante, etc.

### Frais Déplacement :

Sur le budget du projet #CAFE2016, le CCIB a pu soutenir les frais de déplacements des différents membres qui ont menés les nombreux plaidoyers.

### Frais Formation :

Sur le budget du projet #CAFE2016, le CCIB a pu former ses membres conformément au programme déposé à savoir médias, plaidoyer, gestion de projets, etc.

### Poste Emailing :

Sur le budget du projet #CAFE2016, le CCIB a pu mettre au point l'envoi de newsletter via la plateforme Newsletter à 5000 adresses. Néanmoins l'utilisation de cette plateforme est sous-exploitée.

## 12. L'islamophobie en 2016

Un objectif stratégique du CCIB est également le monitoring des discriminations islamophobes afin de permettre de mener des politiques antiracistes plus efficaces.

Aujourd'hui la Belgique ne remonte pas le monitoring des discriminations islamophobes au niveau de la FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne) ou de l'OSCE-ODIHR (Office for Democratic Institutions and Human Rights) contrairement à d'autres pays européens. Le CCIB fait donc un travail de plaidoyer auprès des institutions belges compétentes pour remonter ce monitoring. Le CCIB fournit annuellement des recensements relatifs à l'islamophobie à la FRA et à l'OSCE-ODHIR.

L'ensemble des signalements qui arrivent au CCIB sont transmis à UNIA afin que ceux apparaissent dans son rapport chiffres annuels.

### Analyses et commentaires du CCIB sur le rapport chiffres 2016 d'Unia en ce qui concerne l'islamophobie

#### Introduction

Cette analyse est basée sur le [Rapport chiffres 2016 d'Unia](#)<sup>35</sup> qui a été publié en juin 2017. Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de dialogue et de coopération avec Unia, institution interfédérale indépendante pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations, en ce qui concerne l'islamophobie. En ce sens, les signalements reçus au CCIB sont analysés et puis transmis à Unia. Des réunions trimestrielles permettent d'assurer le suivi des dossiers et d'affiner notre analyse des signalements.

Pour l'année 2016, environ 120 dossiers ont été envoyés à Unia (un dossier pouvant contenir plusieurs signalements). C'est pourquoi le CCIB estime plus intéressant de commenter les chiffres d'Unia qui collecte ces données pour l'ensemble du pays.

L'analyse ci-dessous reste davantage quantitative que qualitative, ne disposant pas au moment de la rédaction de ce chapitre du rapport annuel 2016 d'Unia, annoncé pour le mois de septembre 2017. Le CCIB a fait parvenir à Unia des demandes de clarification et des commentaires sur ce rapport chiffres pour approfondir les données et mieux comprendre la réalité de l'islamophobie en Belgique.

#### Augmentation de 23% en matière de signalements en 2016 (tout type confondu)

« En 2016, Unia a reçu 5.619 signalements de discrimination potentielle, messages haineux et délits de haine ayant abouti à la constitution de 1.907 dossiers. Il s'agit d'une hausse significative du nombre de signalements par rapport à l'année précédente. De 4.554 signalements enregistrés en 2015, on passe en effet à 5.619 signalements enregistrés en 2016, soit une augmentation de 23%. » (p.6). L'année 2016 fut donc une année particulièrement chargée tant pour Unia que pour le CCIB.

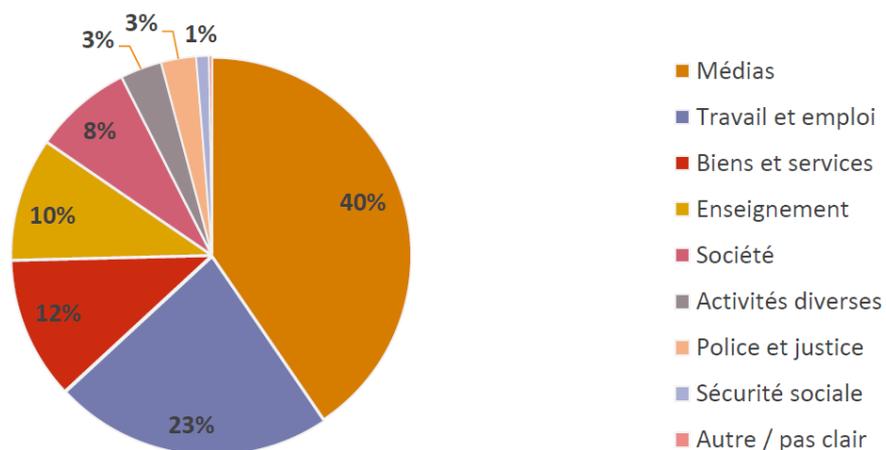
<sup>35</sup> [http://www.unia.be/files/Rapport\\_chiffres\\_2016\\_def.pdf](http://www.unia.be/files/Rapport_chiffres_2016_def.pdf)

Les trois critères les plus importants en matière de signalements sont :

- Les critères dits « raciaux »,
- Le critère « handicap »,
- Le critère « conviction religieuse et philosophique ».

Pour ce dernier, Unia enregistre « un total de 762 signalements, soit 21% de plus qu'en 2015 » (p.6), ce qui constitue 390 dossiers<sup>36</sup> (p. 12). À titre de comparaison, il y avait 330 dossiers en 2015 et 180 dossiers en 2010, ce qui montre indéniablement une augmentation générale sur ces dernières années. Le graphique ci-dessous représente la répartition des dossiers convictions par domaines de société. On voit donc que l'essentiel des dossiers portent sur les médias, le travail et l'emploi ainsi que l'accès aux biens et services. Cette information est intéressante, car elle montre les freins tant dans la représentation que le public se fait des musulmans par les médias que dans les moyens les plus directs de participation dans la société via le travail, l'accès aux services et l'enseignement. Cela constitue une spécificité de l'islamophobie en Belgique.

Graphique 52 : Nouveaux dossiers « Unia compétent » 2016 conviction religieuse ou philosophique - par domaine (n=390)



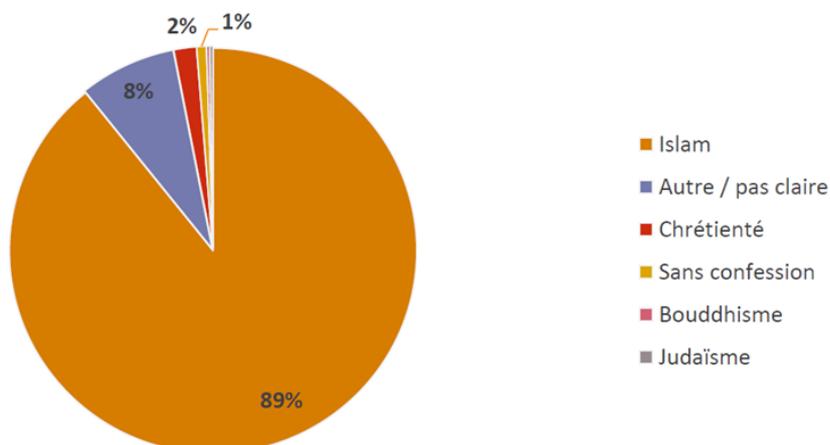
### 90% des signalements pour le critère « convictions » portent sur l'islam et les musulmans

« Unia a ouvert 390 dossiers liés aux convictions religieuses ou philosophiques en 2016. Cela représente une augmentation de 18% par rapport à 2015. » (p.39)

« À l'instar de l'année passée, l'islam représente environ 90% des dossiers ouverts pour le critère de la « conviction religieuse ou philosophique » (p.39).

<sup>36</sup> Les 390 dossiers se répartissent comme suit : 158 dossiers « Médias », 88 dossiers « Travail et emploi », 45 dossiers « Biens et services », 39 dossiers « Enseignement », 31 dossiers « Société », 13 dossiers « Activités diverses », 11 dossiers « Police et justice », 4 dossiers « Sécurité sociale », 1 dossier « Autres/pas clair » (p.12).

Graphique 53 : Nouveaux dossiers « Unia compétent » 2016 conviction religieuse ou philosophique - par type de conviction (n=390)



## Emploi

« En ce qui concerne la conviction religieuse et philosophique, le nombre de dossiers a doublé » (p.16), soit 88 dossiers en 2016 contre 46 en 2015.

« 23% des dossiers [convictions] concernent le secteur de l'emploi. Avec notamment, depuis les attentats, plusieurs dossiers de retraits d'habilitations dans des sociétés de gardiennage. S'ils restent minoritaires, ils constituent toutefois des dossiers d'un type nouveau pour Unia. Par ailleurs, nous recevons également des dossiers ayant trait au port du foulard sur le lieu de travail (dans l'accès à l'emploi notamment) ou encore des dossiers de harcèlement au travail ». (p.39)

## Biens et services

« En ce qui concerne les biens et services, nous observons une augmentation depuis 2015 » (p.39). 8% des dossiers [Biens et services] portent sur la conviction religieuse et philosophique. (p.19)

## Haine sur Internet et les réseaux sociaux

« Il ne se passe quasiment pas un jour sans qu'Unia n'ouvre un dossier pour des messages de haine dans les médias. Dans 83% des cas, il s'agit de messages en ligne, surtout diffusés par les médias sociaux et les forums de discussion en ligne. En 2016, Unia a ouvert 276 dossiers pouvant être qualifiés d'incitation à la haine. Alors qu'en 2015, ces messages de haine visaient particulièrement les réfugiés, en 2016, ils étaient souvent liés au terrorisme et à l'amalgame entre étrangers/musulmans et terroristes. Ce sont donc pour des propos relatifs aux critères raciaux et aux convictions religieuses (l'islam en particulier) que nous sommes le plus souvent sollicités. » (p.21). 41% des dossiers médias portent sur la conviction religieuse et philosophique (p.22), ce qui est très interpellant.

« Environ 40% de ces dossiers [convictions] ont trait à des faits potentiels d'incitation à la haine dans les médias (mails en chaîne, réseaux sociaux, sites web...) ». (p.39)

« Unia a également enregistré une cinquantaine de réactions relatives à des commentaires racistes publiés sur les réseaux sociaux après le décès d'un adolescent d'origine marocaine lors de ses vacances au Maroc. » (p.6)

Le CCIB recommande à Unia de créer une (sous-)catégorie « Discours politiques » tant l'islamophobie est présente dans les propos de certains de nos élus en 2016, alimentant de facto la méfiance, le rejet, voire l'hostilité envers les musulmans.

## **Enseignement**

Le nombre de dossiers en matière d'enseignement pour le critère convictions a aussi augmenté en 2016, passant de 40 dossiers contre 35 dossiers en 2015. Toutefois, il faut cependant souligner qu'un dossier peut être particulièrement important lorsqu'il recense plusieurs signalements de personnes étant victimes d'une même décision injuste. Ce fut le cas d'un des dossiers pour lequel le CCIB a consacré beaucoup d'énergie en 2016 : l'interdiction généralisée des signes convictionnels à la Haute École de la Province de Liège.

Pour rappel, le tribunal de première instance de Liège avait donné raison au CCIB et aux étudiantes. Il s'agit du premier dossier porté devant les tribunaux pour lequel le CCIB et les plaignantes ont obtenu une victoire, la justice rappelant le droit et les modalités d'application tant en matière de compréhension du principe de neutralité qu'en matière de libertés fondamentales.

Unia en fait mention dans son rapport chiffres 2016 : « Relevons toutefois un dossier marquant en 2016 qui fut le dossier relatif à la Haute École de la Province de Liège et son règlement général des études qui interdisait le port de signes religieux, provoquant la réaction de nombreuses étudiantes concernées par cette interdiction. En tout, 43 signalements ont été adressés à Unia et regroupés dans un même dossier. » (p.24)

## **Vie en société**

Il s'agit de dossiers relatifs au conflit de voisinage ou encore d'« agressions à caractère raciste, islamophobe ou encore homophobe, de départs d'incendies sur des lieux de culte, de tags antisémites.... » (p. 26)

Unia précise dans son rapport chiffres 2016 que « sont particulièrement visées les personnes musulmanes » (p.26). D'ailleurs, il y a eu 31 dossiers en 2016 contre 24 dossiers en 2015.

## **Conclusion**

L'année 2016 fut une année particulièrement grave en matière de dossiers instruits par Unia en matière de discrimination. Le CCIB a aussi fait face à une augmentation de signalements et tient à remercier ses bénévoles pour leur engagement en faveur de la liberté et du respect.

Les attentats du 22 mars ont indéniablement marqué l'année 2016 et le CCIB a constaté une augmentation tant en quantité qu'en gravité du rejet des Belges de confession musulmane

dans des domaines clés comme l'emploi et l'enseignement. La haine sur Internet et dans les médias est aussi particulièrement virulente et l'islamophobie se répand sans retenue.

Enfin, il faut aussi signaler des discriminations institutionnelles, à savoir des discriminations où l'auteur est un représentant de l'État, ce qui est particulièrement choquant, car l'État est censé assurer la protection de tous et non pas ajouter des freins à une partie de ses citoyens.

Les défis restent donc nombreux et le CCIB sera un des acteurs pour mettre un terme aux discriminations et promouvoir une société inclusive qui reconnaît le droit à chacun de pouvoir vivre, dans le respect de la loi, et conformément à ses aspirations personnelles.

## 13. Recommandations du CCIB

Le CCIB formule également à l'attention du politique et de la société civile des recommandations pour renforcer les droits humains et construire une société plus inclusive :

### 13.1. International

- Que la Belgique publie (pour l'OSCE notamment) un rapport annuel sur les délits et crimes de haine, en spécifiant notamment les actes anti-musulmans,

### 13.2. Europe

- De rendre les directives anti-discriminations effectives, notamment dans l'emploi, et d'empêcher la mise en place de discriminations structurelles dans les différents pays de l'Union Européenne,

### 13.3. National

- D'empêcher que la lutte contre la radicalisation et le terrorisme n'engendre une discrimination ou une atteinte aux droits des communautés musulmanes,
- Etablir un plan interfédéral de lutte contre le Racisme et notamment un volet sur la lutte spécifique contre l'islamophobie,
- Condamner plus fermement la cyberhaine en demandant au Collège des Procureurs généraux de mener une lutte plus proactive contre le discours radical et de haine,
- Mettre fin aux discriminations structurelles, notamment vis-à-vis des femmes musulmanes, dans le secteur de l'enseignement et de l'emploi,
- Trouver une solution concertée sur l'abattage rituel dans le respect de la législation anti-discrimination et le bien-être animal,

### 13.4. Entités fédérées (Régions, Communautés, Provinces, Communes)

- De réaffirmer le principe constitutionnel de liberté de conscience, de culte et de pratique en permettant aux femmes musulmanes de pouvoir exprimer leurs convictions pour les élèves dans le cadre de l'enseignement supérieur et de promotion sociale et pour les professeures de religion islamique dans l'enseignement,

## 13.5. Académique

- De mener des recherches sur l'islamophobie pour mieux comprendre le phénomène et les sources de cette forme de xénophobie,

## 13.6. Médias

- Lutter activement contre les posts islamophobes et xénophobes sur les sites Internet des grands médias,

## 13.7. Police

- Faire enregistrer les plaintes dans les maisons de police en les qualifiant le cas échéant comme de l'islamophobie,

## 13.8. Société civile

- De créer des espaces de paroles pour les victimes (écoute et accompagnement),
- Mettre en place un fonds d'aide aux victimes de l'islamophobie,
- Renforcer les partenariats pour former un front citoyen antifasciste et antiraciste avec tous les acteurs de la société civile.

## 14. Ensemble, on est plus fort !

La lutte contre l'islamophobie doit tirer profit des institutions et organisations existantes en Belgique ; toutes au service du citoyen. La longue expérience de nombreuses associations de lutte contre les discriminations est un véritable atout.

Cette lutte est un travail de longue haleine et pour y arriver, les partenariats sont essentiels. Voici les partenaires et contacts que nous entretenons avec chacun et chacune.

### 14.1. International



OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR)

<http://www.osce.org/odihr>



Organisation des Nations Unies

<http://www.un.org/fr/sections/priorities/human-rights/index.html>



Open Society Foundations

<https://www.opensocietyfoundations.org>

### 14.2. Europe



Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

<http://fra.europa.eu/fr>



Conseil de l'Europe

<http://www.coe.int/fr/web/portal/human-rights>



NO HATE SPEECH MOVEMENT

<http://www.nohatespeechmovement.org/>



European Network Against Racism (ENAR)

<http://enar-eu.org>



Forum of European Muslim Youth and Student Organisations

<http://www.femyso.org/home>



European Muslim Initiative for Social Cohesion

<https://www.facebook.com/Emisco-European-Muslim-Initiative-for-Social-Cohesion-129883293733752/>



Muslim women lawyers for human rights

<http://karamah.org/>



A Jewish Contribution to an Inclusive Europe

<http://www.ceji.org/fr>

### 14.3. Belgique



Le Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme

<http://Unia.be/fr>



La Ligue des Droits de l'Homme

<http://www.liguedh.be>



Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

<http://iqvm-iefh.belgium.be/fr>



Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

<http://mrax.be>



Tayush (groupe de réflexion pour un pluralisme actif)

<http://www.tayush.com>



PAX CHRISTI WALLONIE BRUXELLES

<http://paxchristiwb.be>



Collectif Toutes Égales au Travail et à l'École (TETE)

<https://www.facebook.com/Collectif-Toutes-Egales-au-Travail-et-à-l'École-TETE-asbl-392462760913144/>



Association Belge des Professionnels Musulmans  
<http://www.abpm.be>



GSARA  
<http://www.gsara.be>



SPRB – Economie Emploi  
[http://werk-economie-emploi.brussels/fr\\_FR/lutte-contre-discriminations](http://werk-economie-emploi.brussels/fr_FR/lutte-contre-discriminations)



Fédération Wallonie Bruxelles - PCI  
<http://www.federation-wallonie-bruxelles.be>

## La plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations

<http://www.luttecontreleracisme.be/>

### ... et bien d'autres collaborations/contacts/échanges

Nous collaborons régulièrement avec des acteurs majeurs de la lutte antiraciste en Belgique. Ces collaborations prennent diverses formes : co-signature de cartes blanches, mise en place de groupes de travail, rencontres et discussions sur des enjeux communs, organisation de formations, de débats...

**L'islamophobie est l'affaire de toutes et tous !**

**C'est pourquoi les partenariats tant au niveau local qu'eupéen et internatiol sont fondamentaux.**

**L'action du CCIB se retrouve renforcée grâce au travail en réseaux**

## 15. Agissez pour faire reculer l'islamophobie

Soutenez le CCIB afin de lui permettre de poursuivre son action et son travail de terrain. Vous pouvez nous aider :

- En vous abonnant à notre compte Facebook et Twitter
- En nous rapportant les cas d'islamophobie par email à [sos@islamophobia.be](mailto:sos@islamophobia.be) ou au numéro 0484 05 79 77
- En parlant du CCIB autour de vous
- Par vos dons de soutien au CCIB
- En devenant membre du CCIB
- En devenant bénévole pour le CCIB.

Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter :

**Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl**  
140, rue Émile Wauters – 1020 Bruxelles  
+32 (0)484.05.79.77  
[contact@islamophobia.be](mailto:contact@islamophobia.be)  
<http://www.islamophobia.be>  
IBAN BE10 5230 8069 6904  
N° entreprise 0561.784.903



MERCI POUR VOS DONNS :

**IBAN BE10 5230 8069 6904**

**#OpenSchool4Women**

CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS POUR LE SOUTIEN JURIDIQUE DES FEMMES EXCLUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE PROMOTION SOCIALE

**CCIB**  
COLLECTIF CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN BELGIQUE

## **16. Le CCIB en 2016, c'est**

**+ de 100 entretiens, signalements et accompagnements individualisés**

**1 soutien actif pour encadré des étudiantes en justice**

**Plusieurs soutiens actifs pour encadré des étudiantes auprès des institutions**

**2 analyses sur l'islamophobie en Belgique publiées**

**+ de 30 plaidoyers au niveau national, européen et international.**

**+ de 70 personnes formées**

**+ de 10 interventions médias/conférences.**